

S'Bindrer Dorf Blatt'l

01/2026

Janvier - Février - Mars - Avril



COMMUNE DE
BINDERNHEIM



Le Maire Christian MEMHELD,
les Adjoints,
les Conseillers Municipaux,
et le Personnel Communal
vous souhaitent une

Bonne et Heureuse Année 2026



mairie@bindernheim.fr



RETOUR EN IMAGES

Samedi 8 novembre : 1er Tournoi de Foot en Marchant organisé par le FC Bindernheim



Vendredi 5 décembre : Concert des enfants de l'école organisé par les enseignantes et l'APEPA



MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

En ce début d'année 2026, permettez-moi de vous souhaiter au nom des adjoints, du conseil municipal, du personnel communal et en mon nom, une excellente année 2026. Qu'elle vous comble de bonheur, de joie, de prospérité et surtout d'une très bonne santé. Des petits bonheurs au quotidien, beaucoup de sourires en famille tels sont les ingrédients essentiels pour être serein tout au long de l'année. Profitez également pleinement de votre famille proche, de votre entourage, cela fait aussi partie du bon équilibre personnel. Je me permets également de vous adresser les meilleurs vœux de la part de Raymond Marty, maire de la Commune de Rouffignac Saint Cernin de Reilhac.

Nous sommes actuellement en pleine période prélectorale et comme vous avez pu le lire dans la presse, je m'adresse à vous en tant que 1^{er} magistrat pour la dernière fois. J'ai décidé il y a quelques mois déjà de céder ce poste qui m'a beaucoup apporté, des moments de joie, mais aussi d'amertume. Occupier ce poste, de nos jours, n'est pas une décision simple et l'on accomplit souvent cette tâche au détriment de la vie familiale. On m'a fait comprendre au début de ce mandat « être maire c'est plus qu'un métier » !!

Je remercie par ce bulletin, l'ensemble des élus locaux (adjoints et conseillers municipaux), le personnel communal qui m'ont accordé leur confiance durant ce mandat. Je ne veux surtout pas oublier la population de Bindernheim qui fut nombreuse à me soutenir pendant ces six dernières années. Après maintes réflexions et surtout ces dernières semaines, j'ai souhaité ne pas quitter définitivement la vie communale et me rendre encore utile dans les années à venir. Je songe surtout aux trois grands projets qui arriveront dans la phase concrète de réalisation d'ici environ deux mois. Effectivement les travaux du périscolaire débuteront d'ici début mars sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim avec vers l'été, la désimperméabilisation de la cour de l'école. Les travaux comprendront notamment la création d'espaces ombragés et des aires de jeux. Dans un an et demi, nos enfants pourront profiter d'un complexe scolaire qui regroupera différents espaces au centre du village.

L'autre projet sur lequel nous travaillons depuis quasiment deux ans maintenant est la rénovation et l'extension de notre salle polyvalente. Là aussi, nous arrivons dans la phase concrète de la réalisation des travaux d'ici le printemps, sous réserve de l'obtention du permis de construire. Ce complexe sera totalement refait au niveau de l'isolation phonique et thermique afin de répondre au décret de l'Etat pour 2030. Le gain d'énergie prévisionnel est de 60 % par rapport à la consommation actuelle. Ces travaux nécessiteront une grande période d'inutilisation du complexe et ceci pour l'ensemble des associations locales ainsi que pour le périscolaire. La réception finale des travaux est prévue à ce jour pour l'été 2027. Depuis quelques mois, nous travaillons sans relâche sur les différentes demandes de subvention auxquelles le projet est potentiellement éligible, afin de réduire au maximum l'autofinancement de notre collectivité. Mais dans un contexte national ambigu, une bonne partie des subventions n'est pas garantie à ce jour.

Pour les autres réalisations de ce mandat, je retiendrai surtout la réfection de certaines voiries, la création de parkings, l'adhésion à la brigade verte, l'ajout de deux modulaires pour l'école. Vu le nombre croissant d'enfants dans notre école, il n'est pas exclu que d'autres modulaires soient encore rajoutés pour la rentrée 2026/2027.

Je termine ces quelques phrases en vous réitérant les meilleurs vœux pour cette nouvelle année, profitez bien de vos proches et surtout, à toutes et tous une excellente santé.

Votre Maire
Christian MEMHELD



CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux se sont réunis 4 fois en séance de conseil municipal et plusieurs fois en réunion des diverses commissions. Ci-dessous les résumés des délibérations. Les comptes rendus peuvent être consultés en mairie ainsi que sur notre site internet : www.bindernheim.fr

En bref, séance du 15 septembre 2025

59. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2025

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITE le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

60. CESSION COMPLEMENTAIRE DE TERRAIN A LA CCRM POUR LE PERISCOLAIRE

Après débat, le Conseil Municipal APPROUVE la cession de la parcelle 760/482 sis section D d'une superficie de 8,95 ares au profit de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour la construction d'un nouvel accueil périscolaire ; APPROUVE la cession à l'euro symbolique ; AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession ; DECIDE que les frais de notaire sont à la charge de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

ADOpte A L'UNANIMITE

61. REAMENAGEMENT ET DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR D'ECOLE : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE

Le Maire présente l'Avant-Projet Détaillé du réaménagement et de la désimperméabilisation de la cour d'école suite aux réunions de travail.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 309 566,59 € HT réparti comme suit :

- Travaux cour d'école : 200 138,19 € HT
- Travaux parking : 73 928,40 € HT
- Honoraires maître d'œuvre : 25 500,00 € HT
- Divers : 10 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

- Région : 40 000 €
- Agence de l'Eau : 50 000 €

Le reste à charge sera supporté par la Commune de Bindernheim en autofinancement. Les montants des subventions sont prévisionnels. Ils sont établis sur la base des critères d'éligibilité actuellement en vigueur.

Les délais de réalisation prévisionnels de cette opération sont, à ce jour, les suivants :

- Etablissement des dossiers de consultations des entreprises : septembre 2025
- Attribution des marchés : décembre 2025
- Ouverture du chantier : juin 2026
- Durée des travaux : 12 mois environ
- Livraison de l'opération : été 2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE l'avant-projet détaillé de réaménagement et de désimperméabilisation de la cour d'école ;

APPROUVE le coût estimatif des travaux d'un montant de 309 566,59 € HT qui a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2025 ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que visé ci-dessus ;

RAPPELLE que la Commune de Bindernheim a confié la maîtrise d'ouvrage à la CCRM et notamment la procédure de consultation publique conformément à l'article 2 de la convention ;

AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de l'opération ;

FIXE le montant du forfait de rémunération définitive du maître d'œuvre LAP'S à 25 500,00 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant définitif des honoraires de maître d'œuvre et tous documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

62. DECOMPTE DES CHARGES ET LOYER LOGEMENT SUD

Comme chaque année, le Maire présente le décompte des charges pour le logement Sud. Pour rappel, le locataire verse 120 € d'acompte par mois sur les charges qui sont les suivantes :

- Les frais de chauffage (gaz)
- Les frais d'eau et d'assainissement
- La redevance pour les ordures ménagères

Le récapitulatif des consommations pour 2024/2025 est le suivant :

- Les frais de chauffage (gaz) : 755,30 €
- Les frais d'eau et d'assainissement : 359,99 €
- La redevance pour les ordures ménagères : 296,00 €

Soit un total de 1 411,29 € - (120 € x 12 mois de charges) = -28,71 € de charges à rembourser au locataire.

Quant à la révision du loyer, c'est l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2025 qui est appliqué soit une augmentation de + 1,40 %. Le locataire verse actuellement un loyer de 683,68 € par mois soit, en tenant compte de la révision, 693,26 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, APPROUVE le décompte des charges qui s'élève à 1 411,29 € pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2025 ;

PREND ACTE de la révision du loyer du logement Nord qui passe à 693,26 € pour la période du 01/08/2025 au 31/07/2026 ;

CHARGE le Maire de procéder au remboursement des 28,71 € pour les charges ;

ADOpte A L'UNANIMITE

63. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'EAU PRIVE POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, APPROUVE la convention de mise à disposition d'un point d'eau privé pour la défense extérieure contre l'incendie, définissant les conditions d'utilisation du point d'eau artificiel

lieudit Straengen parcelle n°25 sise section 5 appartenant à M. SCHUWER Jérémy et au profit de la Commune de Bindernheim et du Service d'Incendie et de Secours du 67 (SIS67) ;

AUTORISE le Maire à signer la convention, valable 3 ans, et tout document y afférent puis de la notifier au SIS 67 ;

ADOpte A L'UNANIMITE

En bref, séance du 06 octobre 2025

65. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITE le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents

66. ANTENNE RELAIS

Le Maire soumet une proposition d'ATC France concernant l'antenne relais implantée au lieudit Klaussheide. En effet, la société souhaite acquérir le terrain pour un montant net vendeur de 15 500 € en lieu et place de la location à 1 500 € par an.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 janvier 2021 relative à la convention de mise à disposition d'un terrain pour une antenne relais ;

Vu la convention de mise à disposition d'un terrain pour une antenne relais n° BTF 67_09 en date du 10 février 2021, souscrite pour une durée de 12 ans ;

Vu la proposition d'acquisition de la parcelle 183 sise section 6, lieudit Klaussheide, en date du 08 septembre 2025 ;

Après délibération, le Conseil Municipal REFUSE la proposition d'achat d'ATC France pour l'acquisition de la parcelle 183 sise section 6, lieudit Klaussheide.

PROPOSE de négocier une revalorisation du loyer actuel avec ATC France.

CHARGE le Maire de notifier la présente à ATC France.

ADOpte A L'UNANIMITE

67. AVENANT AU BAIL DE CHASSE LOT N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré PREND NOTE de la reprise du bail du lot de chasse n°2 par M. ANGST Fabrice, en tant qu'héritier de M. ANGST Jacques, et sur la base de son agrément obtenu sur ce lot par

délibération du 23 octobre 2023, conformément à l'article 37-3 du cahier des charges type 2024-2033 ;

PREND NOTE du désistement de Mme ANGST Christelle et de Mme ANGST Denise (née ADOLF), héritières de M. ANGST Jacques, sur le lot de chasse n°2 au profit de M. ANGST Fabrice ;

APPROUVE l'avenant au contrat de location du bail de chasse du lot n°2 (convention gré à gré) ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et à le notifier à qui de droit ;

ADOpte A L'UNANIMITE

68. LOCATION ETANG DE PECHE RUSTMATTEN LOT N°2

Après débat, le Conseil Municipal

APPROUVE la proposition de l'Amicale de Pêche de la société Printus à Offenburg portant sur la relocation de l'étang lieudit Rustmatten, lot n°2, parcelle 89/2 section 3, au profit de son Amicale de Pêche pour une durée de 9 ans et moyennant un loyer annuel, à réviser, de 2 900 € ;

AUTORISE le Maire à signer le contrat de location joint à la présente et qui débutera le 1^{er} février 2026 pour s'achever le 31 janvier 2035 ;

CHARGE le Maire de notifier la présente à l'Amicale de Pêche de la société Printus à Offenburg.

ADOpte A L'UNANIMITE

69. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SUNDHOUSE POUR LA MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET DE PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition d'un agent technique de la Commune de Sundhouse, M. Didier BLEC, agent de maîtrise, par voie de convention au profit de la Commune de Bindernheim ;

APPROUVE les tarifs forfaïtaires de 100 € par poteau d'incendie et 150 € par puit comprenant la mise à disposition de l'appareil pour les poteaux d'incendie uniquement et l'agent du service technique formé ;

APPROUVE les frais qui découlent de la location de la pompe nécessaire à la vérification des puits d'incendie ;

AUTORISE le Maire à passer et à signer, à cet effet, la convention de mise à disposition et tout autre document à mettre en œuvre avec la commune de Sundhouse selon les modalités jointes en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

70. CREATION DE POSTE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de créer un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet, en qualité de contractuel dont les attributions consisteront à seconder les enseignantes et les agents titulaires dans l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants de maternelle ;

FIXE la durée hebdomadaire de service à 21/35° ;

FIXE la rémunération sur la base de l'indice brut 368, indice majoré 367 du grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe ;

DIT que le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L332-23 1^o du code général de la fonction publique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

ADOpte A L'UNANIMITE

71. NETTOYAGE DES LOCAUX : AVENANTS AU CONTRAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE l'avenant relatif au nettoyage des 2 modulaires correspondant à la proposition n°25090152 du 17 septembre 2025 de la société OXY'GENY pour un montant HT de 242,48 € en sus par mois ;

APPROUVE l'avenant relatif au remplacement de Mme MOIOLI Tiffany, ATSEM, correspondant à la proposition n°25090153 du 17 septembre 2025 de la société OXY'GENY pour un montant HT de 3 080,00 € en sus pour la période du 22 septembre 2025 au 31 mars 2026 ;

AUTORISE le Maire à signer les avenants et tous documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

En bref, séance du 03 novembre 2025

73. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITE le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

74. FONDS DE CONCOURS CCRM POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Le Maire indique que, par délibération n°2023-028 du 05 avril 2023, le Conseil de Communauté a instauré un règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, visant à soutenir les projets d'investissement des communes membres. À ce titre, toute commune de la Communauté de Communes peut prétendre à un fonds de concours d'un montant maximum de 30 000 €. Ce montant peut être porté à 45 000 € si le projet présenté au financement relève d'actions inscrites au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ou au référentiel Climat Air Energie (Cit'ergie) pour favoriser les projets locaux s'inscrivant dans une dynamique d'innovation en matière environnementale.

Dans ce cadre, la Commune de Bindernheim a déposé un dossier de demande de fonds de concours pour réaliser des travaux de rénovation et d'extension de la salle multi-activités. L'aide sollicitée s'inscrit dans le PCAET et s'élève à 45 000 €.

Le coût total des opérations est estimé à 2 055 078,00 € HT. La part des subventions prévisionnelles hors fonds de concours s'élève à 1 335 000,00 €. Le montant du fonds de concours n'excédant pas 50 % de la part de financement assurée par la commune (675 078,00 € fonds de concours inclus), la Commune de Bindernheim peut bien prétendre à l'intégralité de l'aide sollicitée.

Le Maire indique que la commune doit, pour que ce versement soit effectif, délibérer dans le même sens ; la Communauté de Communes ayant déjà approuvé l'octroi de ce fonds de concours le 24 septembre dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le versement d'un fonds de concours de 45 000 € par la Communauté de Communes à la Commune de Bindernheim pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle multi activités ;

APPROUVE le projet de convention avec la Communauté de Communes joint à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de fonds de concours ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

75. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM

Le Conseil Municipal de Bindernheim

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes proposée pour la compétence « Petite enfance, enfance et jeunesse » à savoir :

G-Accueil du jeune enfant, enfance et jeunesse

1^o Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant

La communauté de communes, autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, est compétente pour :

- 1- recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L.214-1 ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1^o et 2^o du I de l'article L.214-1-1 disponibles sur leur territoire ;
- 2- informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- 3- planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil mentionnés au I de l'article L.214-1-1 ;
- 4- soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés au I de l'article L.214-1-1.

Dans ce cadre, la communauté de communes est chargée de :

- la planification, la création et la gestion des structures d'accueil des jeunes enfants (crèches, micro-crèches, relais petite enfance...) ;
- l'information et l'accompagnement des familles en matière d'accueil du jeune enfant ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma territorial pluriannuel pour le développement et la qualité de l'accueil des jeunes enfants

2^o Enfance et jeunesse

En matière d'enfance et de jeunesse, la communauté de communes est compétente pour :

- la gestion et l'exploitation des structures d'accueil de l'enfance, les jours scolaires (uniquement sur les temps de midi et du soir), les mercredis, ainsi que pendant les vacances scolaires
- la création, entretien et fonctionnement des équipements en faveur de l'enfance (accueils périscolaires...)

APPROUVE la modification statutaire portant sur la suppression, pour la partie sécurité-incendie, de la prérogative suivante : « Prise en charge des loyers des logements du bâtiment de services des sapeurs-pompiers de l'unité territoriale de Marckolsheim et des

intérêts d'emprunts de ce même bâtiment en vertu de la convention signée avec le SDIS » ; PRECISE que ces modifications statutaires n'entraîneront pas, en l'état, d'incidences financières, ni pour l'intercommunalité, ni pour les communes membres ;

CHARGE le Maire de procéder à l'ampliation de la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Sélestat-Erstein et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

76. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : DISTRIBUTEURS DE DENREES ALIMENTAIRES

AJOURNE

77. ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2027

M. GERBER Christian présente l'état des coupes pour 2027 qui concerne la parcelle 4 (Kappellenwald). Le volume estimé n'est pas encore connu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'état des coupes 2027 ; AUTORISE le Maire à signer tous documents y afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

78. PROGRAMME DES TRAVAUX ET DES COUPES 2026

M. GERBER Christian présente le détail des coupes à venir dans les parcelles 2, 3 et 12 (prévisionnel) à savoir :

- ✓ 135 m³ de bois d'œuvre
- ✓ 25 m³ de bois d'industrie
- ✓ 243 stères de bois non façonnés pour l'adjudication

Le résultat d'exploitation net prévu est de 5 453 € HT (hors adjudication).

Concernant la partie travaux, il présente les différents postes : maîtrise d'œuvre pour 2 200 € HT et travaux (entretien du parcellaire, dégagement de plantations, travaux d'accueil du public, coupe pour l'adjudication) pour 6 720,00 € HT.

Le Conseil Municipal, APPROUVE le programme des travaux 2026 mais se réserve le droit de diminuer les prestations en fonction du budget disponible ; AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

En bref, séance du 08 décembre 2025

80. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITE le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

81. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : DISTRIBUTEURS DE DENREES ALIMENTAIRES

Considérant que la société Just Queen, liquidée judiciairement, a installé le distributeur de pizzas et de boissons rue de la Dordogne.

Considérant que ce distributeur, qui occupe le domaine public communal, doit faire l'objet d'un bail relatif à l'occupation du domaine public avec une redevance ou doit être retiré. Considérant la proposition de Pizza Illico d'Urmatt, acquéreur du distributeur à pizzas et à boissons.

Le Maire rappelle que la société Casa Due – Pizza Mario avait tenté de faire une proposition de loyer à 360 € pour le distributeur en place. L'acquisition étant désormais validée au profit de Pizza Illico, se pose la question du loyer. M. DRISSLER, Illico Pizza a soumis un loyer de 400 €/mois pour les 2 distributeurs (300 €/mois) et une à casiers alimentaires (100 €/mois). Néanmoins, il était prêt à s'aligner sur la proposition de la société Casa Due à 360 €/mois pour le distributeur uniquement. Mme DISCHLI Claire indique qu'un loyer à 400 € permettrait ensuite de le revaloriser annuellement.

Le Maire passe la proposition de loyer au vote : 460 €/mois 4 POUR

400 €/mois 6 POUR

En finalité, le loyer est fixé à 400 €/mois avec une révision annuelle.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE l'occupation du domaine public par la société Pizza Illico d'Urmatt, pour le distributeur à pizzas et à boissons rue de la Dordogne ;

APPROUVE l'installation d'un casier alimentaire à côté du distributeur à pizzas et à boissons ;

FIXE le loyer mensuel à 400 €, révisable tous les ans à la date anniversaire sur la base de l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages hors tabac – base 100 de 2015) publié par l'INSEE ;

APPROUVE le contrat de bail afférent à cette occupation du domaine public ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

ADOpte

82. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE SANTE DU CDG DU BAS-RHIN 2026-2031

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ADHERE à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet du 1^{er} janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUT'EST pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ;

ACCORDE une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque « Santé » ; FIXE le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 :

- à hauteur de 36,00 € par agent et par mois dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures »),
- à hauteur de 1,40 € par agent et par mois en cas de souscription par l'agent de la surcomplémentaire responsable dénommée « option renfort dentaire ».

La participation forfaitaire sera modulée comme suit :

- dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures ») :

Selon la composition familiale :

- agent seul : 36 € par mois
- conjoint : 18 € par mois
- enfant à charge : 8 € par mois
- couple avec 3 enfant(s) à charge minimum (famille) : 78 € par mois

- dans le cadre des garanties souscrites au titre de la surcomplémentaire responsable dénommée « option renfort dentaire » :

Selon la composition familiale :

- agent seul : 1,40 € par mois
- conjoint : 1,10 € par mois
- enfant à charge : 0,40 € par mois
- couple avec 3 enfant(s) à charge minimum (famille) : 3,70 € par mois

PREND ACTE que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé. Cette cotisation est à

régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

PREND ACTE que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout avenant en découlant.

ADOpte A L'UNANIMITE

83. CREATION DE POSTE : AGENT DE MAITRISE

Considérant le tableau des effectifs.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en vue d'une promotion interne campagne 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise, à temps complet, pour exercer les fonctions d'agent de maîtrise du service technique ;

CHARGE le Maire de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

84. AVENANT AU BAIL DE CHASSE DU LOT N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal PREND NOTE du changement de direction de l'Association de Chasse du Colvert dont la présidence revient à M. BERTSCH Jean-Marie pour le bail en cours (lot de chasse n°1) depuis le 02 mai 2025 ;

DECIDE de suivre l'avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse concernant l'enclave du Groupement Forestier du Klosterwald, de la supprimer et de réintégrer les 1,7397 ha dans le lot de chasse n°1 à compter du 1^{er} février 2026 portant ainsi la superficie du lot à 246,7804 ha ;

CHARGE le Maire de rédiger l'avenant nécessaires à ces mises à jour ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et tous documents y afférents ;

CHARGE le Maire de notifier la présente aux parties concernées et l'avenant aux autorités chargées de la chasse.

ADOpte A L'UNANIMITE

85. CONVENTION ALCOME POUR LA REDUCTION DES DECHETS ISSUS DES PRODUITS DU TABAC

M. GERBER Christian, Adjoint au Maire, expose

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 20 % d'ici 2024
- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoiement des rues
- Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoiement des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe 1). En contrepartie, la Commune de Bindernheim va mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité

ALCOME fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoiement, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type.

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année prorata temporis à partir de la date de contractualisation. Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la

population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année. Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

La Commune de Bindernheim est compétente en matière de nettoiement des voiries.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré APPROUVE la signature du contrat-type entre la Commune de Bindernheim et ALCOME pour la durée de l'agrément ;

AUTORISE le Maire à signer le contrat ainsi que tous documents afférents à ce sujet.

ADOpte A L'UNANIMITE

86. DECISION MODIFICATIVE N°01/2025

a. Fonds de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC)

Considérant les modalités de répartition du FCPI pour 2025 ;

Considérant que les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 – chapitre 014 atténuations de charges sont insuffisants

Le Conseil Municipal décide de procéder aux mouvements de crédit suivants :

Comptes à débiter		Compte à créditer	
D	61521 – Terrains 61524 – Bois et forêts	-980,00 € -5 000,00 €	7392221 – FPIC
			- 5 980,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

b. Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Considérant que la Commune a reçu un trop-perçu de 5 495,34 € au titre du FCTVA 2022 suite à la participation de la CeA ;

Considérant qu'il n'y a pas de crédits inscrits au Budget Primitif 2025 – chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves (dépenses d'investissement).

Le Conseil Municipal décide de procéder aux mouvements de crédit suivants :

Comptes à débiter		Compte à créditer	
D	21314 – bâtiments culturels et sportifs	- 5 495,34 €	10222 – FCTVA
			+ 5 495,34 €

ADOpte A L'UNANIMITE

c. Charges de personnel

Le Conseil Municipal décide de procéder aux mouvements de crédit suivants :

Comptes à débiter		
D	64111 Rémunération principale (personnel titulaire)	-10 750,00 €

Compte à créditer	
64118 Autres indemnités (personnel titulaire)	+ 650,00 €
64131 Rémunération (personnel non titulaire)	+ 6 000,00 €
64138 Primes et autres indemnités (personnel non titulaire)	+ 3 600,00 €
6454 Cotisations aux ASSEDICS	+ 500,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

87. SUBVENTIONS

Vu la demande de subvention du CSUB en date du 09 janvier 2025 relative au transport en bus de l'équipe féminine dans le cadre du championnat régional ;

Vu la délibération n°46/2025 du Conseil Municipal accordant au CSUB un acompte de 400 € sur les 1 000 € sollicités et la possibilité d'étudier le versement du solde en fin d'année 2025 ;

Vu la demande de subvention de fonctionnement de 400 € de Bindr'Assoc 2015 en date du 27 novembre 2025 ;

Vu les crédits budgétaires inscrits en 2025 au compte 65748 – subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ;

Vu le solde disponible de 2 500 € dudit compte à ce jour ;

M. Christian GERBER, Adjoint au Maire quitte la salle au moment du débat pour la subvention au profit de Bindr'Assoc 2015 dont il est le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le versement du solde de 600 € au CSUB pour le transport dans le cadre du championnat Régional ;

APPROUVE le versement d'une subvention de 400 € à Bindr'Assoc 2015 ;

ADOpte A L'UNANIMITE

Urbanisme

Permis de Construire

N° PC	DEMANDEUR	OBJET	DECISION ET DATE
PC25R0001	SCHUWER Jérémie & MEYER Julie	Logement de fonction et local pro	Rejet le 23/05/25
PC25R0002	GEOTZ Florine & AKSU Enver	Maison individuelle	Accord le 25/02/25
PC25R0003	KATE IMMO	2 maisons individuelles accolées	Accord le 26/05/25
PC25R0004	BS IMMO	2 maisons individuelles groupées	Accord le 26/05/25
PC25R0005	SCHUWER Jérémie & MEYER Julie	Logement de fonction	Accord le 04/11/25
PC25R0006	CCRM	Périscolaire	Accord le 01/09/25
PC25R0007	CORDAN Yan	Extension hab., modif toiture, isolation ext.	Accord le 06/10/25
PC25R0008	MEZI Arnaud & WINUM Aurélie	Maison individuelle	Accord le 24/10/25
PC25R0009	Commune Bindernheim	Rénovation et extension salle	<i>En cours d'instruction</i>
PC25R0010	ETS SCHOTT Michaël	Hall de stockage	Accord le 23/10/25
PC25R0011	ENTZMINGER Esteban & MERGEL Cécilia	Maison individuelle (lot 7 Gatt.)	Accord le 04/12/25
PC25R0012	EGELE Arnaud	Maison individuelle	Accord le 16/12/25
PC25R0013	AWAD Gaël et Constance	Maison individuelle (lot 3 Gatt.)	<i>En cours d'instruction</i>
PC25R0014	STECKMEYER Axel	Maison individuelle (lot 1 Gatt.)	Accord le 11/12/25
PC25R0015	NEGGAOUI Ayoub	Maison 2 logements (lot 19 Gatt.)	<i>En cours d'instruction</i>
PC25R0016	SCHNEIDER Andy & RICHARD Sandra	Maison individuelle (lot 23 Gatt.)	<i>En cours d'instruction</i>
PC25R0017	MANDAVY Anthony & FOLTZ Lauriane	Maison individuelle (lot 2 Gatt.)	Accord le 05/01/26

Permis de Démolir

N° PD	DEMANDEUR	OBJET	DECISION ET DATE
PD25R0001	SCHAEFFER Daniel	Démolition partielle grange	Accord le 18/02/25

Certificats d'Urbanisme

N° CU	DEMANDEUR	OBJET	DECISION ET DATE
CU25R0001	SELARL RICOU	CU d'information	Retour le 06/03/25
CU25R0002	RUSTENHOLZ-TRENS	CU d'information	Retour le 11/03/25
CU25R0003	Me Valérie BERNARD-UTTENWEILER	CU d'information	Retour le 03/04/25
CU25R0004	Me Laurent WEHRLE	CU d'information	Retour le 14/04/25
CU25R0005	SELARL STEHLIN & JUND	CU d'information	Retour le 15/05/25
CU25R0006	Me Bettina FRERING	CU d'information	Retour le 27/05/25
CU25R0007	Céline JOSST Immobilier	CU d'information	Retour le 19/06/25
CU25R0008	Me Laurent WEHRLE	CU d'information	Retour le 02/10/25
CU25R0009	Me Laurent WEHRLE	CU d'information	Retour le 02/10/25
CU25R0010	Me Laurent WEHRLE	CU d'information	Retour le 02/10/25
CU25R0011	Me Laurent WEHRLE	CU d'information	Retour le 02/10/25
CU25R0012	Me Laurent WEHRLE	CU d'information	Retour le 02/10/25
CU25R0013	Me Laurent WEHRLE	CU d'information	Retour le 02/10/25
CU25R0014	Me Laurent WEHRLE	CU d'information	Retour le 02/10/25
CU25R0015	Me Laurent WEHRLE	CU d'information	Retour le 02/10/25
CU25R0016	Me Laurent WEHRLE	CU d'information	Retour le 02/10/25
CU25R0017	Me Laurent WEHRLE	CU d'information	Retour le 02/10/25
CU25R0018	Me Aurélie HERTH	CU d'information	Retour le 20/10/25

Demandes Préalables

N° DP	DEMANDEUR	OBJET	DECISION ET DATE
DP25R0001	KAEMPF Maxime	Panneaux photovoltaïques	Accord le 13/01/25
DP25R0002	CHARBONNEAUX Claude	Panneaux photovoltaïques	Accord le 13/01/25
DP25R0003	ROETTELE Benjamin	Ravalement façades	Accord le 20/01/25
DP25R0004	SCHWEY Mélanie	Panneaux photovoltaïques	Accord le 10/02/25
DP25R0005	WOLLENBURGER Nicolas	Piscine enterrée	Accord le 18/02/25
DP25R0006	GILGENMANN Cédric	Ravalement façades	Accord le 25/02/25
DP25R0007	MANGIN Alexis	Isolation extérieure + crépi	Accord le 06/03/25
DP25R0008	Commune Bindernheim	Remplacement plateforme élévatrice	Accord le 10/03/25
DP25R0009	BILAND Philippe	Ravalement façades	Accord le 11/03/25
DP25R0010	EARL Ludwig Jonathan	Modif toiture hangar	Accord le 20/03/25
DP25R0011	WANTZ Jenny & STRAUB André	Piscine enterrée	Accord le 14/04/25
DP25R0012	THIERY Philippe	Panneaux photovoltaïques	Accord le 25/03/26
DP25R0013	EARL Antoine & Marc	Modif toiture hangar	Accord le 24/04/25
DP25R0014	NERET Lucas	Panneaux photovoltaïques	Accord le 12/05/25
DP25R0015	QUINTARD Denis	Ajout volets roulants	Accord le 26/06/25
DP25R0016	Commune de Bindernheim	3 ombrières parc	Accord le 26/06/25
DP25R0017	SPATZ Jacques	Ajout volets roulants	Accord le 07/07/25
DP25R0018	SEBAMAEULLY (STADTLER Sébastien)	Isolation extérieure + crépi + clôture	Rejet implicite le 27/10/25
DP25R0019	Commune Bindernheim	Ajout volets roulants école	Accord le 24/07/25
DP25R0020	GUERRACHE Jessica	Modif façades Sud Ouest	Rejet implicite le 27/10/25
DP25R0021	ADAM Philippe	2 fenêtres de toit	Accord le 12/09/25
DP25R0022	REIBEL	Piscine enterrée et abri jardin	Accord le 15/09/25
DP25R0023	SALAMI Agnieska	Panneaux photovoltaïques	Accord le 02/10/25
DP25R0024	LOUIS Marc	Division foncière	Accord le 10/11/25
DP25R0025	SIMLER Paul	Division foncière	Accord le 20/11/25
DP25R0026	HOFFER Jean-Stève	Pergola	Accord le 13/11/25
DP25R0027	GOELLER Martine	Recouvrement pignons	Accord le 24/11/25
DP25R0028	SEBAMAEULLY (STADTLER Sébastien)	Isolation extérieure + crépi + clôture	Accord le 18/12/25
DP25R0029	SCI MANGIN HEINRICH	Carport	Accord le 27/11/25
DP25R0030	SCI de l'Ecluse	Modif toiture annexe	Accord le 16/12/25
DP25R0031	KELLER Pascal	Division foncière	Accord le 05/01/26

Travaux

Changement des luminaires à l'école



Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil et de travail au sein des écoles maternelle et primaire de Bindernheim, la municipalité a procédé au remplacement des luminaires.

Ces travaux ont été réalisés pendant les vacances de la toussaint par l'adjoint Daniel MARTIN, en collaboration avec l'employé municipal Jean-Christophe ROECKER, dans le respect des normes de sécurité.

Les nouveaux équipements d'éclairage offrent :

- un meilleur confort visuel pour les élèves et les enseignants
- une réduction de la consommation énergétique
- un éclairage plus performant et durable
- et une contribution à la transition énergétique de la commune

DIVERS



LE SDEA VOUS INFORME

D'où vient l'eau du robinet en Alsace ?



Le SDEA exploite plus de 500 captages répartis entre :

- Des forages en plaine
- Des sources situées principalement dans le massif vosgien



Une eau naturellement de qualité

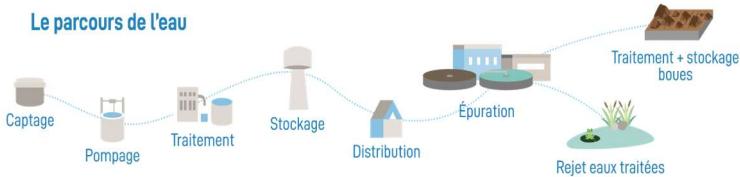
L'eau de la nappe est souvent potable sans traitement, mais un traitement de chloration peut-être appliquée pour garantir la sécurité sanitaire sans risque pour la santé.



Une ressource à protéger

Le SDEA s'est engagé dans une surveillance continue adaptée à chaque captage et contexte local, et mène des actions de prévention de pollution sur l'ensemble de son territoire pour contribuer à préserver la qualité de la nappe d'Alsace.

Le parcours de l'eau



Vrai ou Faux ?

- a. L'eau qui ressort de la station de traitement d'eaux usées est potable ?
b. L'eau du robinet est de moins bonne qualité que l'eau en bouteille ?

l'eaux, plus rigoureux que pour l'eau en bouteille. Elle est donc très bonne à boire.
b. Pour leau du robinet est soumise à des contrôles sanitaires très stricts et réguliers.
men, mais non potable.
a. faux. L'eau reflète sa propre, de bonne qualité pour être absorbée par l'environnement.



Les métiers de l'eau vous intéressent ?
Le SDEA recrute, jetez-vous à l'eau et rejoignez-nous !



Élections municipales :

Pour pouvoir voter aux élections municipales du 15 et 22 mars 2026, il faut vous inscrire au plus tard :

- **le mercredi 04 février 2026 en ligne**
- **le vendredi 06 février 2026 en mairie**

Rappel :

Les jeunes recensés à Bindernheim à 16 ans (recensement militaire) sont inscrits automatiquement sur la liste électorale de Bindernheim. Les inscriptions volontaires ne seront donc pas prises en compte.

Vous pouvez vérifier votre situation électorale grâce au téléservice « interroger ma situation électorale » sur service-public.fr (connexion à votre espace personnel).

Inscriptions scolaires :

Votre enfant est né en 2023 ?

Il va donc faire sa rentrée scolaire en septembre 2026.

Vous recevrez prochainement un courrier d'informations indiquant notamment les documents à fournir.

Les inscriptions se feront en mairie du 02 au 13 février 2026.

LOCATION DE VÉHICULE ADAPTÉ PMR SANS CHAUFFEUR



✉ contact@gihp-alsace.org

📍 33 rue du Maréchal Lefebvre
67100 Strasbourg

📞 03 88 43 11 11

🌐 www.gihp-alsace.org

Gihp
ALSACE
Unis pour l'autonomie

Association de droit local
d'Alsace-Moselle à but non
lucratif et reconnue d'utilité
publique

HORAIRES
FLEXIBLES

KILOMÉTRAGE
ILLIMITÉ

MIS À
DISPOSITION
PAR NOS
BENEVOLES

Travaux de restauration des fonctionnalités du canal du Rhône au Rhin



Muffins Pomme Cannelle Streusel

Ingrédients

Pour la pâte à muffins :

- 190 g de farine tout usage
- 100 g de sucre granulé
- 1.5 cuillère à café de levure chimique
- 0.5 cuillère à café de cannelle moulue
- 0.25 cuillère à café de sel fin
- 1 gros œuf
- 120 ml de lait
- 60 g de beurre non salé, fondu
- 1 cuillère à café d'extrait de vanille
- 150 g de pommes, hachées finement



Pour le streusel croustillant :

- 65 g de farine tout usage
- 50 g de sucre brun, bien tassé
- 0.25 cuillère à café de cannelle moulue
- 60 g de beurre non salé, bien froid et coupé en petits dés

Petite astuce : utiliser du beurre bien froid pour le streusel est essentiel. Ça permet d'obtenir cette texture granuleuse qu'on adore. Et pour les pommes, privilégiez celles qui tiennent bien à la cuisson, comme la Reinette ou la Gala. Elles ajoutent juste ce qu'il faut de goût et de moelleux.

Préparation

Mélange des ingrédients secs et humides pour les Muffins Pomme Cannelle Streusel

Dans un grand saladier, mélangez d'abord tous les ingrédients secs : farine, sucre, levure, cannelle et sel. Ensuite, dans un autre bol plus petit, battez l'œuf, le lait, le beurre fondu (il doit être juste tiède, attention !) et la vanille. Versez le mélange liquide dans le bol des ingrédients secs. Et là, attention : on mélange juste assez pour que tout soit humidifié. Quelques petits grumeaux, c'est même plutôt bon signe, ça garantit le moelleux ! Trop mélanger, c'est le secret pour des muffins raplaplas, et ce n'est pas ce qu'on veut. Incorporer ensuite les pommes hachées.

Préparation du Streusel Croustillant

Pour cette partie, utilisez un autre petit bol. Mélangez la farine du streusel, le sucre brun et la cannelle. Ajoutez ensuite les petits morceaux de beurre bien froid. Avec mes doigts ou un coupe-pâte, travaillez le mélange jusqu'à obtenir une texture sablonneuse, comme de grosses miettes. Le beurre froid est la clé du croustillant, alors n'en faites pas trop ! C'est ce petit plus qui va faire toute la différence sur vos muffins.

Assemblage et Cuisson des Muffins Pomme Cannelle Streusel

Préchauffez votre four réglé à 190°C et préparez le moule à muffins avec des caissettes. Répartissez la pâte à muffins dans chaque alvéole. Ensuite, saupoudrez généreusement le streusel préparé sur chaque muffin. Ça va créer cette petite croûte dorée et terriblement gourmande. Enfournez pour environ 18 à 22 minutes. Pour savoir s'ils sont prêts, piquez le centre avec un cure-dent ou un couteau, s'il ressort propre, c'est nickel ! Laissez-les tiédir un peu dans le moule avant de les déposer sur une grille pour un refroidissement complet.

ASSOCIATIONS

Le FC Bindernheim et sa section football en marchant ont organisé leur premier plateau.

Une journée réussie, tant sur le plan sportif que festif !
Au football loisir, pas d'esprit de compétition : le seul vainqueur, c'est ce large sourire qui illumine le visage des participants.
Un grand bravo aux bénévoles pour leur engagement !



CONCERT DE PRINTEMPS

Comme tous les ans, la Musique Union vous invite à venir fêter le printemps en musique lors de son concert qui aura lieu :

le samedi 21 mars 2026 à 20 heures 15

en l'église St Ulrich de Bindernheim

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre soutien et vos encouragements.



AMICALE des SAPEURS POMPIERS

Tous les membres de l'amicale remercient chaleureusement les habitants pour leur accueil et générosité lors de notre passage pour les calendriers 2026.

Cette année, nous avons décidé de reverser une partie de la somme récoltée à l'association "l'Alsace contre le cancer" se battant depuis près des années pour l'amélioration du confort des patients et permettant aussi aux chercheurs de continuer sereinement leurs travaux dans notre région.

Amicale des donneurs de sang

Le 03 décembre 2025 a eu lieu au Chalet des Pêcheurs de Bindernheim la dernière collecte de sang de l'année 2025.

Un grand MERCI aux 32 donneurs qui ont bénévolement et généreusement donné de leur sang au service du collectif et afin de sauver des vies, des familles.

Chaque personne jeune ou moins jeune peut un jour avoir besoin de sang. Le don de sang est un geste essentiel et vital pour de nombreux malades. Nous constatons actuellement au niveau national, comme local, une importante baisse de ces dons.

Nous sommes conscients que ce n'est peut-être pas facile pour tout le monde de faire le premier pas afin de réaliser ce beau geste.

Mais nous comptons sur vous qui avez entre 18 et 71 ans pour vous mobiliser lors d'une prochaine collecte afin de redonner à ce bel acte son importance vitale.

Les prochaines collectes auront lieu :

au Chalet des Pêcheurs de Bindernheim : Mercredi 1^{er} Avril 2026 de 17h à 20h
Mercredi 05 Août 2026 de 17h à 20h
Mercredi 02 Décembre 2026 de 17h à 20h
à la salle des fêtes de Wittenheim Mercredi 03 Juin 2026 de 17h à 20h
Mercredi 07 Octobre 2026 de 17h à 20h

Les bénévoles de la section de Bindernheim remercient l'ensemble des donneurs et l'équipe médicale de l'EFS et vous adressent ses vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année 2026.



Calendrier des fêtes premier semestre 2026 :

Janvier

18.01 Fête des Ainés Commune

Février

20.02 Carnaval – Cavalcade nocturne FCB

Mars

21.03 Concert de Printemps Musique Union
27.03 Concert de Carême ana Jo Conseil de Fabrique
29.03 Chasse aux oeufs APEPA

Avril

01.04 Don du sang Bindernheim
03.04 Carpés Frites AAPPMA
11.04 ElsâssPutz – Ramassage de Printemps

Mai

14.05 Concours individuel de pêche AAPPMA
24.05 Marche Gourmande Musicale Musique Union
30.05 Journée Citoyenne Commune

Juin

03.06 Don du sang Wittenheim
13.06 Concours de pêche intersociété AAPPMA
19.06 Kermesse de l'école APEAP
27.06 Tournoi Foot Marchant FCB

Bonne année



à tous !

RETOUR EN IMAGES

Dimanche 21 décembre : Concert de Noël de la Musique Union et de la Chorale Sainte Cécile



S' BINDRER CARNET

(70 ANS ET PLUS)

Anniversaires

Mois de Janvier

04.01.1942..... Mme HOEGY Jeanne née SCHWEIN
09.01.1950..... Mme WOLFF Anne Marie née KESSENHEIMER
18.01.1948..... M. IMBS Jean-Paul
25.01.1954..... Mme SPAHN Martine
26.01.1953..... M. MOSSER Jean-Paul
27.01.1948..... M. UEBER Antoine
28.01.1940..... Mme MIESCH Marie-Louise
29.01.1943..... M. BESSEUX Jean
29.01.1955..... M. WUERTZER Jean-Pierre

Mois de Février

02.02.1947..... Mme WOLLENBURGER Marie Antoinette née RISCH
08.02.1948..... Mme ADOLF Marie Sylvette
08.02.1940..... Mme WOLLENBURGER Marie née SIMLER
09.02.1952..... M. SCHNEIDER Rémy
12.02.1949..... Mme ROHMER Jacqueline née SCHALLER
15.02.1952..... M. ADOLF Pierre
19.02.1946..... Mme ACKERER Marie-Christine née SIEGEL
20.02.1939..... Mme KORMANN Rose née SCHALK
21.02.1951..... M. SCHALK Roger
26.02.1948..... Mme JOUGNOT Liliane née HAUSS
26.02.1949..... Mme UEBER Angèle née SIMLER
27.02.1942..... Mme HOFFER Irène née JAEGLI

Mois de Mars

01.03.1936..... Mme ADOLF Bernadette née EBER
01.03.1956..... M. GARCIA Ricardo
02.03.1937..... Mme HERR Irène née ALBRECHT
08.03.1951..... Mme SCHMITT Fernande née ALEXANDRE
13.03.1956..... M. ADOLF Jacques
14.03.1950..... Mme SUTY Marianne
16.03.1933..... Mme OBRECHT Juliette née SIEGEL
19.03.1943..... Mme ANNECCHINI Renate née SCHMIDT
20.03.1956..... Mme LOUIS Marie-Louise née BAUMEYER
21.03.1940..... Mme HAERREL Yvette
21.03.1950..... Mme KRETZ Pierrette née GASCHY
24.03.1955..... Mme LACROIX Josiane née VOEGELE

Mois d'Avril

05.04.1932..... Mme CRIQUI Suzanne
09.04.1952..... Mme ANGST Denise née ADOLF
21.04.1950..... Mme EDEL Suzanne née BATZENHOFFER
26.04.1951..... M. ECK Jean-Paul
28.04.1949..... M. BORTOT Joseph

Mariage

13.09.2025..... Mme Delphine MUTHS et M. Benjamin SCHMITT

Naissances

04.10.2025..... Lyanna CORDAN (23 rue de Wittenheim)
30.10.2025..... Loïs MARTIN (7 rue des Saules)
07.11.2025..... Léa MEZI (15 rue de la Dordogne)

Décès

14.09.2025..... M. HAMM Jeannot à Colmar
13.11.2025..... M. SCHMITT Clément à Bindernheim
01.12.2025..... Mme WOLLENBURGER Jacqueline née SPITZ à Kogenheim
15.12.2025..... Mme BUEB Odette née RITTY à Erstein

Mairie de Bindernheim

2, rue du Sel
67600 BINDERNHEIM
Tél. 03 88 85 40 21

Standard téléphonique :
Lundi : 8h à 12h et 15h à 19h
Jeudi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Urgence / Astreinte : Tél. 07 56 36 31 63

Horaires d'ouverture :

Lundi : 15h à 19h

Jeudi : 8h à 12h

Présence du Maire et des Adjoints :

Lundi : 17h à 19h ou sur rendez-vous

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Bindernheim/>

Site internet :

www.bindernheim.fr

Courriel :

mairie@bindernheim.fr

Appel d'urgences

SAMU : 15 Police secours : 17
Pompiers : 18 Appel Urgence Européen : 112

Gendarmerie nationale

100, rue Clémenceau
67390 MARCKOLSHEIM
Tél. 03 88 58 29 80



S' BINDRER CARNET

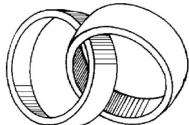
Retro 2025

La cigogne a déposé de beaux petits cadeaux dans les roses et les choux de quelques familles de notre village

Eline KOENIG	le 17.02.2025 au 25 rue de Witternheim
Bastien PETER	le 20.02.2025 au 6 rue des Abricots
Victoria BERNHART	le 03.03.2025 au 11 rue des Accacias
Charlotte WROBLEWSKI	le 15.03.2025 au 6 impasse de la Source
Nina SCHMITT	le 26.05.2025 au 7 rue des Cerises
Lyanna CORDAN	le 04.10.2024 au 23 rue de Witternheim
Loïs MARTIN	le 30.10.2025 au 7 rue des saules
Léa MEZI	le 07.11.2025 au 15 rue de Dordogne



Des couples se sont unis par le mariage. Félicitations, et tous nos vœux de bonheur.



07.06.2025	Mme Anaïs SCHNAEBELE et M. Lucas ROESCH
30.08.2025	Mme Julie MEYER et M. Jérémy SCHUWER
06.09.2025	Mme Anne-Sophie DE GIORGI et M. Xavier SPATZ
06.09.2025	Mme Aurélie MOSSER et M. Gérald BODIN
13.09.2025	Mme Delphine MUTHS et M. Benjamin SCHMIT

Noces d'or : 50 ans de vie commune

26.04.2025 M. et Mme ADOLF Pierre et Denise

Le malheur a frappé certaines familles de notre village.

Nous leur présentons nos condoléances les plus sincères et leur assurons l'expression de notre profonde sympathie.

M. WOLFF Jean-Michel le 11.01.2025 à Sélestat
M. METZINGER Jean-Émile le 06.05.2025 à Colmar
Mme SOSSLER née SCHMITT Sophie le 17.06.2025 à Bindernheim
Mme GIDEMANN née LAEMMEL Brigitte le 22.06.2025 à Colmar
Mme KUTT née HAEGELI Léonie le 03.07.2025 à Bindernheim
M. SCHALK Robert le 13.05.2025 à Strasbourg
Mme ADOLF Marie-Claire le 16.07.2025 à Vincennes
M. OBRÉCHT Roger le 6.07.2025 à Mutzig
M. SCHIFFMANN Théo le 16.07.2025 à Strasbourg
M. ANGST Jacques le 15.08.2025 à Strasbourg
Mme HAEGELI née FRITSCH Jeanne le 30.08.2025 à Strasbourg
M. TIX Torsten le 01.09.2025 à Bindernheim
M. HAMM Jeannot le 14.09.2025 à Colmar
M. SCHMITT Clément le 13.11.2025 à Bindernheim
Mme WOLLENBURGER Jacqueline née SPITZ le 01.12.2025 à Kogenheim
Mme BUEB Odette née RITTY le 15.12.2025 à Erstein

Comme il est de coutume, la commune a offert cette année le traditionnel panier garni aux grands séniors qui ont eu la joie de fêter soit leurs 80, 85, 90 ou 95 ans.

90 ans

M. MEMHELD Pierre
le 20.06.1935



M. KUTT René
le 12.07.1935



M. HOFFER Rémy
le 14.07.1935



Mme GOETZ Pierrette
née SIMLER le 11.09.1935



M. HORNUNG Joseph
né le 12.10.1935



85 ans

Mme MIESCH
Marie-Louise
née le 28.01.1940



Mme WOLLENBURGER
Marie
née Simler
le 08.02.1940



Mme HAERREL
Yvette
née le 21.03.1940



Mme MARTIN
Alphonsine
née Spatz
le 27.09.1940



Mme KIENER
Constance
née Imbs
le 12.11.1940



80 ans

Mme SCHALK Anny
Née Dutter le 11.08.1945



M. STRIEBEL Jaques
né le 03.09.1945



Mme BARONDEAU Marie-Anne
née KAAG le 17.12.1945



Nos doyens en début 2026

Mme CRIQUI Suzanne née le 05.04.1932



M. MEMHELD Pierre né le 20.06.1935

